

(Traduction)

III

*Le Directeur général par intérim du Ministère des Affaires Étrangères
d'Israël au Chargé d'Affaires ad interim du Canada.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
JÉRUSALEM, ISRAËL

JÉRUSALEM, le 15 août 1955.

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

En l'absence de M. Walter Eytan, Directeur général du Ministère des Affaires Étrangères, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 août 1955, par laquelle vous faites connaître que le Gouvernement canadien accepte la proposition formulée par ce Ministère et tendant à la renonciation aux droits de visa, sous réserve de réciprocité.

Les suggestions que renferme votre lettre sont entièrement acceptables et il est confirmé que notre lettre du 7 février et votre réponse du 2 août 1955 constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 1955.

Agréez, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances de ma considération la plus distinguée.

A. LOURIE,
Directeur général par intérim.

Monsieur George P. Kidd,
Chargé d'Affaires a.i.
Ambassade du Canada
99, rue Hayarkon
Tel-Aviv.

Accord entre le Canada et les
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Intervenu par Échange de Notes

Signées à Ottawa le 22 septembre 1955.

En vigueur le 23 septembre 1955.

EDMOND CLOUTIER, C.M.A., B.A., LL.B., LL.M.
Queen's Printer and Controller of Stationery

Queen's Printer

Price 25 cents